

Le Journal des Bovéniens

Numéro 62
Juillet 2019

Bulletin d'informations municipales

Déploiement de la fibre on passe en phase 2



Ces armoires sont essentielles au déploiement de la fibre, elles abriteront les concentrateurs.

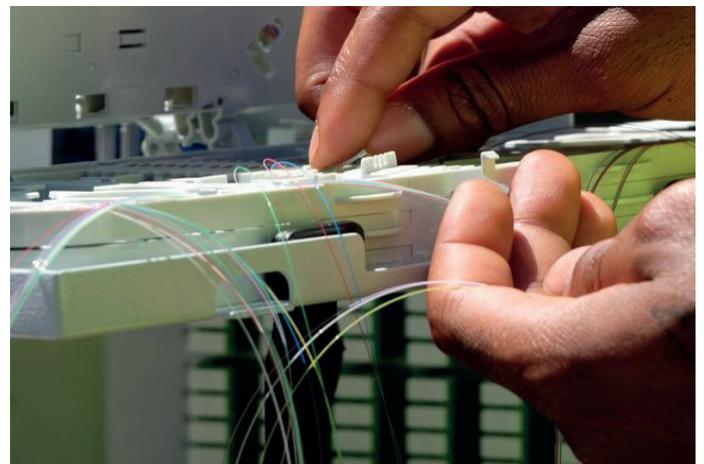
Vous vous en êtes peut-être aperçu, il y a quelques semaines, les trois armoires de concentration nécessaires au déploiement de la fibre optique ont été posées dans la commune.

Elles se situent dans le bas de la rue de Lucieux, en haut de la Salengro et dans la rue Dujardin juste en face de l'école primaire Pierre Curie.

D'ici la fin de cette été, les équipes techniques de l'opérateur Orange commenceront à tirer les fibres dans les fourreaux sous-terrain. Vous les avez d'ailleurs peut-être déjà vu au travail notamment dans le quartier de la gare. La cité est déjà en partie éligible depuis quelques semaines.

D'ici le mois de novembre, une réunion publique devrait être organisée avec les techniciens Orange, afin de vous donner les dernières informations relatives à la fibre.

Soyez patient au plus tard à la fin du premier trimestre 2020, le territoire communal sera entièrement fibré !



Directeur de la publication : Maurice Viseux
Réalisation : Guillaume Cugier,
Journal édité par la mairie de Bouvigny-Boyeffles
Distribué gratuitement - IPNS

Au sommaire de ce numéro :

- Les principales délibérations du Conseil Municipal
- Le conseil municipal des jeunes
- La doyenne du village à l'honneur
- Les travaux dans le village
- L'actualité des associations

Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 22 janvier 2019

Je vous rappelle que le compte rendu complet du conseil municipal est publié sur le site www.bouvigny-boyeffles.fr

* Procès-verbal séance du 13 novembre 2018
Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Subvention CCAS 2019
Le conseil Municipal, à l'unanimité,
- VOTE une subvention de 16 000€ au CCAS pour l'année 2019.

* Colonie 2019
Le Conseil municipal, à l'unanimité :
- ACCEPTE le projet de colonie 2019 ainsi que les tarifs proposés
- AUTORISE le paiement mensuel par les familles de février à juin
- LIMITE le nombre de places à 21 participants
- ACCEPTE de déléguer à un prestataire l'organisation du séjour de vacances.

* Contrat colonie
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat colonie avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

* Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :
-De créer, pour la période juillet-août 2019, 10 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique
-D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement
-Que les dépenses correspondantes seront imputées sur

les crédits prévus à cet effet au budget.

* Création d'emplois et ouverture centre de loisirs juillet-août
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- d'autoriser le maire à ouvrir un centre de loisirs du 08 juillet 2019 au 16 Août 2019
- que les tarifs seront ceux définis par la délibération n°2016-015
- de créer, en conséquence, au maximum 38 emplois
-d'autoriser le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement
- que les personnes seront rémunérées selon la délibération n°2018-004
- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

* Information : signature d'une convention avec la fondation du patrimoine et l'association « sauvons notre église »
Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir signé, avec la fondation du patrimoine et l'association « sauvons notre église », une convention de souscription en date du 01 décembre 2018. Cette convention permet à l'association la collecte de dons afin de financer en partie la suite des travaux de restauration de l'église Saint Martin.

* Subvention du Conseil Départemental pour amendes de police
Afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école maternelle, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet suivant : Aménagement d'une zone de sécurité rue Roger Salengro :
-installation de 2 feux tricolores, -création d'un passage piéton 3D, -amélioration de la signalétique.
Monsieur le Maire propose de solliciter pour ce projet, une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Etat Civil

Décès

05/01/2019	LALOUX Julien
07/02/2019	VANDEMEULEBROUCK Marie-Louise
05/03/2019	LENOBLE Joseline
08/03/2019	MICHAUX Henriette
11/03/2019	BAILLEUL Marcelle
28/03/2019	FENET Daniel
29/03/2019	DESCAMPS Lucette
08/04/2019	FLAMENT Olga
25/04/2019	DERISQUEBOURG Mauricette
28/04/2019	CLIN Marcel
05/05/2019	LEGRAND Josseline
07/05/2019	BRUTEL Irène
22/05/2019	PESET Christiane
22/05/2019	DUPUICH Rose

Mariage

25/04/2019	KLIMCZAK Maxime et MANTEUFFEL Marine
25/05/2019	DENOEUAD Adrien et LECLERCQ Lucile

Naissance

13/02/2019	LHERBIER Alexis
23/02/2019	DELRUE Robin
31/03/2019	DEZEURE Louis
05/04/2019	HARLAY Bastien
07/05/2019	LEVEQUE Gabin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet, - Autorise le Maire à demander ladite subvention au Conseil Départemental.

*Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire informe de la fin du contrat d'assurance statutaire avec Groupama en date du 31/12/2018 (suite à une résiliation anticipée de la part dudit assureur).

Monsieur le Maire propose d'adhérer à nouveau au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 62.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

:

-Approuve les taux et prestations obtenus par le CDG62 pour le compte de la collectivité,

-Décide d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compter du 01/01/2019, et ceci jusqu'au 31 décembre 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1er janvier de chaque année),

-Autorise le Maire à signer le bon de commande ainsi que la convention qui intervient dans le cadre du contrat groupe.

Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 5 mars 2019

* Procès-verbal séance du 22 janvier 2019

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Approbation du compte de gestion 2018

En fonctionnement, le montant total des dépenses est de : 1 726 840.84€

le montant total des recettes est de : 1 972 827.88€

Le résultat est de + 245 987.04€

En investissement, le montant total des dépenses est de : 705 793.36€

le montant total des recettes avec résultat reporté N-1 est de : 868 352.85€

Le résultat est de + 162 559.49€

En investissement, le montant total des restes à réaliser en dépenses est de : 8 789.40€

le montant total des restes à réaliser en recettes est de : 2 000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018.

* Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 (identique au compte de gestion).

* Tableau des subventions aux associations 2019

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations pour le budget 2019.

* Création d'un emploi d'animateur principal de 1ère classe
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de créer un emploi d'animateur principal de 1ère classe (catégorie B), de 35 heures hebdomadaires à compter du 01/05/2019

-d'approuver, à compter du 01/05/2019, le nouveau tableau des effectifs.

* Information : Règlement du cimetière communal

Par arrêté en date du 06/02/19, Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir pris un règlement pour le cimetière communal.

* Convention de mise à disposition de services (pour l'accès à un service internet d'échange et de gestion de formulaires réglementaires pour les D.T, D.I.C.T, et A.T.U)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité -autorise Monsieur le Maire à signer la convention de ►►

Calendrier des festivités

Juillet

08 au 15	Ducasse du Centre de Bouvigny
08	Réception des Anciens-Concours Manille - Salle des Fêtes
14	Fête Nationale-Jeux-Feux d'Artifice - Bal gratuit
14	Société Chasse - Ball Trap - Collège Saint François
26	Centre de Loisirs - Spectacle du centre - Salle Florence Arthaud

Août

11 au 18	Ducasse de Marqueffles organisée par le Comité des Fêtes de Marqueffles et la Municipalité
31	Pas-de-Calais Libéré

Septembre

28	Comité des Fêtes de Bouvigny - Spectacle KUBIAK – Salle Florence Arthaud
29	Cycle affaires - Cyclo -Randonnée - Salle des Fêtes

Vos démarches administratives sur internet

Depuis le 1^{er} avril, la commune s'est raccordée à un bouquet de services sur le site du service public.

Vous pouvez désormais réaliser certaines de vos démarches administratives directement sur le site service-public.fr

- Pour le recensement citoyen (obligatoire) à effectuer dès l'âge de 16 ans
- Pour effectuer un changement de coordonnées
- Pour demander un acte d'état civil (naissance, mariage, décès)
- Pour déclarer une ouverture de chantier
- Pour déposer un dossier de PACS (pacte civil de solidarité)

Toutes ces demandes nous parviennent directement via le site du service public afin de pouvoir les traiter dans les meilleurs délais.

Opération tranquillité vacances

Vous partez en vacances ? Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Opération tranquillité séniors

Si vous avez dans votre entourage une personne âgée qui vit seule, vous pouvez également le signaler à la gendarmerie ou télécharger le bulletin à remplir sur internet. Dans le cadre de leurs patrouilles les gendarmes vont rendre visite à la personne isolée et s'assurer que tout va bien pour elle.

►► mise à disposition de services, pour l'accès à un service internet d'échange et de gestion de formulaires réglementaires pour les D.T, D.I.C.T, et A.T.U

-prend acte que le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre de la commune, sur la base du contrat de service rattaché.

* Modification du tarif des services d'aide aux personnes âgées
Monsieur le Maire rappelle la délibération

n°2011-30 qui fixe le tarif et les conditions des services d'aide aux personnes âgées, notamment le transport au club à 2€ (aller-retour).

Monsieur le Maire propose de ne plus faire payer le service de transport au club.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 – de la gratuité du service de transport au club

2 – précise que les autres dispositions de la délibération n°2011-30 restent en vigueur.

Conseil municipal des jeunes : Un concentré de vitalité

Le conseil des jeunes s'est réuni 2 fois cette année, le 5 février et le 21 Mai.

Candice, Margaux, Jade, Elora, Honorine, Zoé, Mélina, Sacha et Félix ne manquent pas d'idées et de propositions lorsqu'il s'agit de leur commune.

La sécurité, la vie de l'école, l'aménagement des locaux, l'équilibre alimentaire, les actions de solidarité, les temps libres et la fibre sont au cœur de leurs préoccupations. Lors des réunions, ils évoquent leurs idées et en discutent avec les élus.

Monsieur le Maire leur prête une oreille attentive et leur apporte des solutions adaptées.

Prochain rendez-vous en octobre avec de nouvelles élections !



Brûlage des déchets verts à l'air libre

Le brûlage des déchets est interdit toute l'année sur l'ensemble des régions hauts de France.

Il existe des solutions alternatives :

Le compostage individuel : les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires. Cela permet de réduire les volumes de déchets et le compost peut être utilisé dans les jardins ou bac à fleurs.

La collecte en déchèterie : Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche (quadraparc grenay) ou encore le premier et le troisième lundi de chaque mois dans les bennes itinérantes installées sur le parking de la salle des sports.

Le paillage : Simple et peu coûteux. Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger. Il évitera le développement

des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.



Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 3 avril 2019

* Procès-verbal séance du 05 mars 2019
Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Affectation des résultats
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :
+ 162 559.49€ au compte 001 (résultat d'investissement reporté)
+ 245 987.04€ au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

* Taux d'imposition des taxes directes locales 2019
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour l'année 2019, à l'unanimité :
- de ne pas modifier les taux d'imposition,
- d'appliquer par conséquent les taux suivants : Taxe d'habitation : 18,58 %, Taxe foncière bâti : 28.24 %, Taxe foncière non bâti : 96.70 %

* Budget primitif 2019
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif communal de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Total des dépenses	1 893 903.98 €	611 682.69 €
Total des recettes	1 893 903.98 €	611 682.69 €

* Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
-de créer, à compter du 01 juin 2019, un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'adjoint technique, aux conditions suivantes : contrat 28 heures par semaine, durée du contrat 12 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique,
-d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,
-que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

* Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
-de créer, à compter du 15 juin 2019, un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint technique, aux conditions suivantes : contrat 20 heures par semaine, durée du contrat 6 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique,
-d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,

-que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

* Admission en non-valeur d'une créance et reprise de provision pour créance douteuse
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de procéder à l'admission en non-valeur du produit communal irrécouvrable d'un montant de 126.56€,
- la reprise de la provision pour créance douteuse d'un montant de 126.56€.

* Acquisition de terrain à l'euro symbolique
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
-D'APPROUVER : l'acquisition du terrain d'une surface d'environ 9 100m² faisant partie de la parcelle référencée ZC189, moyennant une cession à l'euro symbolique,
-D'AUTORISER: Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et les pièces se rapportant à cette vente à recevoir par Maître Emilie BOULNOIS-VERAGUE, notaire à Nœux-les-Mines, et dont les frais seront à la charge de la Commune.

* Convention avec la société Birdz pour l'installation de répéteurs sur les supports d'éclairage public
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
-DIT que la société Birdz prendra en charge l'intégralité des frais inhérents à l'installation et à la dépose des répéteurs sur les candélabres,
-PRECISE que la convention sera signée pour une durée de 10 ans contre paiement d'une redevance d'occupation du domaine public,
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la société Birdz.

* Modification de l'affectation des Fonds de concours aux communes rurales 2018
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier l'affectation des fonds de concours de l'année 2018 en les utilisant pour les travaux suivants :
- Création d'un jardin du souvenir au cimetière (columbarium, cavurnes,,,),
- Pose de 2 candélabres chemin du Mont Breuvart,
- Pose de 2 feux tricolores rue Salengro,
- Pose d'une borne incendie rue Salengro,
- Achat d'un système de panier de basket pour la salle des sports.

Cérémonie du 1^{er} mai



A l'occasion de la cérémonie du 1^{er} mai, Monsieur le maire a remis le diplôme de la médaille d'honneur du travail et un petit cadeau aux médaillés présents ce jour-là :

- La médaille d'argent à Mr KLAUSE Laurent
 - La médaille de vermeil à Mme SART Sabine, Mme STERCKEMAN Annick, Mme TIRTAINE Valérie
 - Et la médaille GRAND'OR à Mme LEFEBVRE Catherine, Mme HENNEQUIN Marie-Thérèse, Mr BUDKA Pascal et Mr VANCAPPEL Daniel
- Monsieur DUMUR Pascal, Mme KUC Nathalie et Madame ROUSILLE Catherine, excusés, ont reçu la médaille de vermeil.

Spectacle de la fête des mères



Le 23 mai, les enfants de l'école primaire ont présenté le spectacle en l'honneur de la fête des mères. A l'issue de la représentation Monsieur le Maire, accompagné de ses élus, a offert à toutes les mamans présentes une rose rouge. Les papas n'ont pas été oubliés et se sont vus remettre un stylo bille gravé au nom de la commune.

Cérémonie du 19 mars



La municipalité et l'association des anciens combattants ont effectué un dépôt de gerbes pour la journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie.



Carnaval, confettis et bonbons



Le carnaval des écoles a eu lieu le 05 avril 2019 sur le thème du recyclage. Monsieur le Maire et ses élus ont, comme à l'habitude,



régalé les enfants avec des bonbons distribués sur le perron de la mairie.

Distribution des chocolats de pâques dans les écoles



La chasse à l'œuf



Entre soleil et pluie, les cloches ne savaient plus où donner de la tête. C'est dans la salle Florence Arthaud qu'elles ont perdu leur cargaison de chocolat et de friandises le 3 avril dernier. 120 enfants sont venus explorer les coins et recoins des cachettes qui dissimulaient soigneusement le trésor. Ils ont ensuite partagé leurs trouvailles et sont tous repartis avec un joli sachet de chocolats.

Voisins vigilants



Dans le journal de janvier, nous vous avons sollicité pour participer au dispositif « voisins vigilants – participation citoyenne ».

Vous avez été très nombreux à répondre favorablement à cette demande. Une réunion a été organisée le 27 mai avec la mairie, la gendarmerie d'hersin-coupigny et les titulaires afin d'expliquer le rôle de chacun.

Les voisins vigilants sont chargés de signaler aux forces de l'ordre des démarcheurs suspects, des faits d'incivilités. Le but n'étant pas d'intervenir en cas de danger ou de remplacer le travail des gendarmes mais bien d'alerter en cas de problème. Vous pouvez vous rapprocher de vos voisins faisant partie du dispositif ou même encore téléphoner à la gendarmerie d'hersin-coupigny pour toute information à leur communiquer.

Ducasse de Boyeffles et de la gare



La municipalité a reçu les anciens pour leur traditionnel appétitif le samedi 27 avril. A cette occasion les anciens des deux quartiers ont été mis à l'honneur et gratifiés d'un cadeau. Pour la gare Madame LAMBERT Paulette et Monsieur GAUTHIER Michel et pour Boyeffles Madame BAUCHET Gisèle et Mr VAN TICHELEN Jacques.

Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee. Des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

Un service est mis à votre disposition sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr), vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Lors de votre demande vous devez être en possession :

- De votre numéro d'identification au répertoire (NIR) encore appelé numéro de sécurité sociale (qui figure sur votre carte de sécurité vitale)
- D'une copie de votre acte de naissance (à demander

auprès de votre commune de naissance)

Si vous ne pouvez utiliser le service en ligne, vous pouvez formuler votre demande par écrit accompagné d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou par courrier à l'adresse ci-dessous :

INSEE Pays de la Loire
Pôle RFD

105 rue des français libres
BP 67401
44274 NANTES CEDEX 2

Du nouveau à propos des inondations à Marqueffles



Mercredi 5 juin 2019, s'est tenue sur le terrain, une réunion décisionnelle concernant différentes propositions sur la réduction des inondations par ruissellement de notre quartier. Cette réunion fut animée par les représentants de la CALL*, monsieur le Maire, des habitants du quartier. Les officiants :

- Monsieur VISEUX Maurice, maire de Bouvigny-Boyeffles,
- Monsieur BRISSE Jean-Jacques, conseiller délégué des travaux de Bouvigny-Boyeffles,
- Madame CARPENTIER Séverine, chargée de mission eaux pluviales assainissement,
- Monsieur MASSON Patrick, collecteur assainissement.

Les propriétaires des terrains susceptibles d'être engagés par le projet :

- Madame MENET et Monsieur MENET père, haras de Bouvigny-Boyeffles,
 - Monsieur MERLOT Jean-Marc, agriculteur et éleveur,
- Des habitants du quartier :

- Madame CARTON Danièle, habitante 8 bis rue des blattiers,
- Monsieur MOHAMED Jacky, habitant 4 rue des blattiers,
- Monsieur POPEK Jean-Marc, représentant des habitants du quartier.

La séance a débuté à 14 h et s'est terminée à 15 h. Les personnes concernées avaient reçu au préalable quelques propositions d'aménagements.

Après des échanges portant sur ;

- L'écoulement des eaux de pluie de part et d'autre du chemin amenant au bois,
- La réalisation d'un vélo route et équestre,
- L'entretien de l'orée du bois par les propriétaires,
- Les caractéristiques géologiques et cadastrales, un compromis se dessine pour réaliser deux bassins de tamponnement ;
- l'un en bas du champ de Monsieur MERLOT Jean-Marc, à droite du chemin en montant,
- l'autre au-dessus du haras de Monsieur et Madame MENET, à gauche du chemin.
- Les deux bassins seront reliés et un exutoire réalisé.

En ce qui concerne l'orée du bois les officiants ont décidé d'intervenir auprès de l'organisme réalisant la voie cyclable et équestre. {Élargissement de la voie, fossé et ou talus de chaque côté de celle-ci}

Un géomètre sera commandité par la CALL pour délimiter les terrains en août ainsi qu'un géologue pour déterminer les diverses couches de terrain, afin décider de la profondeur des bassins.

Une convention sera élaborée et proposée permettant l'achat des surfaces, l'utilisation des eaux collectées, le matériel de pompage, la sécurisation et l'entretien. {Pris en charge par la CALL, la municipalité}

Les officiants vont travailler sur les réalisations juridique, administrative, financière et matérielle de cette proposition. Un suivi du projet sera proposé pendant son avancement. Il faut reconnaître que la résolution de notre problématique « inondation » a été prise en considération par Monsieur le Maire et les responsables de la CALL, sa réalisation prend une bonne tournure au regard de toutes les contraintes administratives, financières et juridiques.

CALL* : Communauté d'Agglomération Lens Liévin

Article rédigé par Mr Jean-Marc POPEK.



Une réunion avec les habitants de la rue curie, la mairie et la communauté d'agglomération de Lens Liévin a eu lieu afin d'informer les habitants des travaux d'assainissement qui ont commencé en juin et qui devraient durer cinq mois.

Les travaux dans la commune



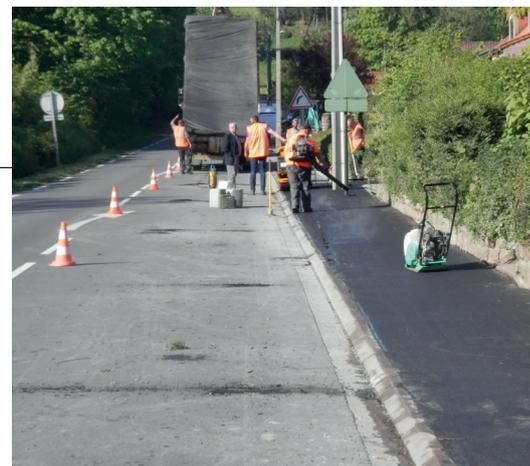
Mise en place d'une borne incendie rue salengro afin de couvrir la défense incendie sur le secteur (salengro-chemin du mont breuvart).



Les parterres de l'école primaire réalisés par le service technique.



Réfection des trottoirs rue de la colline.



Problème de vitesse rue de lucheux



Monsieur le Maire a demandé un rendez-vous à Mr Alain Lefebvre, Maire d'Aix- Noulette et Conseiller départemental, afin d'évoquer les problèmes de circulation en bas de la rue de lucheux et de trouver des solutions sur la vitesse excessive des automobilistes qui empruntent cette route en direction de la rocade minière. En effet, les riverains ont alerté plusieurs fois monsieur le Maire sur le phénomène de dangerosité du stop au niveau de l'allée du prince et de leurs difficultés à sortir de leur voie. Une étude est en cours par les services du département

La doyenne du village mise à l'honneur



Ce mercredi 12 juin les élus sont allés fêter un heureux évènement dans le quartier de boyeffles. Mme Peirs Monique a soufflé ses 101 bougies et a reçu pour l'occasion une très belle composition.

L'année prochaine, c'est notre 20^{ème} édition...

Les impératifs des élections européennes ayant contraint le Comité des Fêtes de Marqueffles a transféré sa 19^{ème} Bourse Multicollections à la salle des fêtes, elle fût néanmoins un succès populaire incontournable plus de 35 exposants conciliants, venus de la région parisienne, de Belgique et de toute la région «HAUTS DE FRANCE» sont venus partager leur passion pour le monde de la collection.

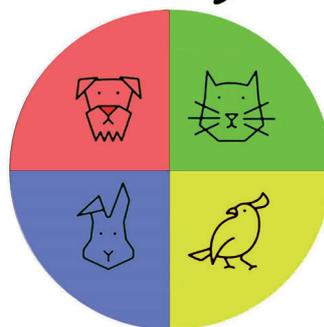
Tous les amateurs ont pu échanger, évaluer, acheter ou vendre les monnaies, timbres, cartes postales, capsules de champagne et autres...

Comme le dit le président Maurice Hennebelle «l'année prochaine, c'est notre vingtième édition et on vous promet un anniversaire exceptionnel...».

Rendez-vous pour fin Mai l'an prochain avec une carte postale collector de Bouvigny entre autres surprises...

Funny Pets Services

Service de gardiennage à domicile pour animaux de compagnie - taxi animalier



Caroline Le Lann

Animalière capacitaine

☎ 06.69.57.65.26

lelanncaroline@yahoo.fr

20 km autour de Bouvigny Boyeffles

Siret n° 84462062500013



La région du Nord est libre

il était une fois le PAS-DE-CALAIS LIBÉRÉ

33^{ème} édition 75^{ème} anniversaire

Bouvigny-Boyeffles

Samedi 31 août 2019

A partir de 9h30:

- Exposition par le Comité historique de Bouvigny
- Distribution de drapeaux et friandises aux enfants offerts par la municipalité
- Buvette par l'école de musique
- Jeux anciens

A partir de 10h30:

- Convoi militaire

Route de la colline - rues: Mayeur - Grand rue - Salengro - de Marqueffles - Pasteur

Retour et arrêt dans le centre

- Dépôt de gerbe
- Fanfare militaire
- Convoi militaire

Rues: Mayeur - de Luchoux - du Prince

Logo: PAS DE CALAIS Le Département

Logo: france bleu nord

Logo: LA VOIX DU NORD

Logo: CREDUCO

Logo: vmariois62@gmail.com

Tel: 06705189786

Logo: Asso Vmariois

Comité Historique de Bouvigny-Boyeffles

Le Comité Historique est heureux de vous annoncer la sortie de son bulletin Au Gré du Temps n°38.

Sommaire

- La paroisse Saint Martin de Bouvigny-Boyeffles en 2018 : M. l'abbé Pierre Legrand quitte Bouvigny, M. l'abbé Henri Alglave arrive
- Les soldats bovénien : Classe de 1919
- Adeline, une petite couturière de Servins durant la Grande Guerre
- Ida Beaucamp (1902-1997), la Madelon de l'Artois
- Philippe Pétain, enfant d'Artois
- Pétain, l'imposteur de Verdun
- Hommage à Constant Mahée (1847-1917), maire de Bouvigny-Boyeffles de 1904 à 1906 et par intérim de 1914 à 1917
- Recettes du terroir d'Adrienne
- Patrimoine : La commune d'Aix-Noulette
- Un meurtre à Marqueffles en 1924, Augustine Dupont née Minche est assassinée dans son cabaret par trois sidis
- Bouvigny-Boyeffles en 1944 : faits divers, drame au bois de Malannoy, assassinat de deux enfants au Bois de Mont
- Une garde d'Honneur ordinaire, une journée extraordinaire à Notre-Dame de Lorette durant la garde du groupe 19 de Sains-Bouvigny, le 15 avril 2018
- Poème patoisant de Joël Cabre : El fin de l'guerre14/18, illustration de Gérard Broutin

Prix de vente au numéro 10 euros sans frais de port pour les Bovénien.

Abonnement annuel 20 euros pour une personne seule, 30 euros pour un couple (un seul bulletin dans ce cas).

Vous bénéficiez d'une réduction fiscale annuelle de 66% sur le prix de l'abonnement, justificatif délivré en janvier de l'année suivante.

S'adresser : Mme Elisabeth Dubois - 03 21 72 59 51 ou dubois.elisabeth4@wanadoo.fr



AU GRÉ DU TEMPS

Prise de Numéro
Numéro 38
2nd semestre 2018
10 €
Contient plus de 60 articles

Dans ce numéro :

La paroisse en 2018	2
Les Soldats Bovénien durant la Grande Guerre - Classe 1919	4
Adeline, une petite couturière de Servins	8
Ida BEAUCAMP La Madelon de l'Artois	9
Philippe PETAIN Enfant de l'Artois	13
Hommage à Constant Mahée	33
Recettes d'Adrienne	43
Aix-Noulette	44
Bloc Notes	52
Un meurtre à Marqueffles en 1924	53
Bouvigny-Boyeffles en 1944	60
Une garde ordinaire, une journée extraordinaire	66

À la tête de la paroisse : Pierre LEGRAND passe le relais à Henri ALGLAVE

Au Gré du Temps Directeur de Publication & P.A.O. : Pierre Delongue - Dépôt Legal - janvier 2019 - Impression : Copie Print Bethune - ISSN 1765-1403
Une publication du Comité Historique de Bouvigny-Boyeffles
Présidente : Elisabeth Dubois - Trésorier : Pascal Trépot - Secrétaire : Anne Clément - Logographe : Daniel Gervelle Béhoulleux - Jean-Luc Amicé
Copyright : tous droits déposés - Reproduction interdite même partielle

Site internet : comhistobouvigny.canalblog.com

Le Comité Historique tient chaque premier samedi du mois une permanence de 14 à 16 heures, au Centre Culturel (école maternelle) de Bouvigny, en mezzanine, nous serons heureux de vous y accueillir.

Société de chasse

Mesdames, Messieurs,

Alexandre Guillard et moi-même tenons à vous remercier de votre présence à la 1^{ère} opération « Hauts de France propres » dans notre beau village de Bouvigny-Boyeffles. Mise en place par la société de chasse communale avec le soutien d'autres associations, cette opération fut un réel succès et c'est 10M3 de déchets qui ont été ramassés sur les deux matinées.

Nous tenons à remercier les deux conseillers municipaux Mr GUILLAUME Frédéric ainsi que Mme CARON Martine sans oublier le doyen des chasseurs Mr Albert LEDEE de leur présence .

Merci à Monsieur le Maire qui nous a offert le verre de l'amitié.

régis COLLIEZ



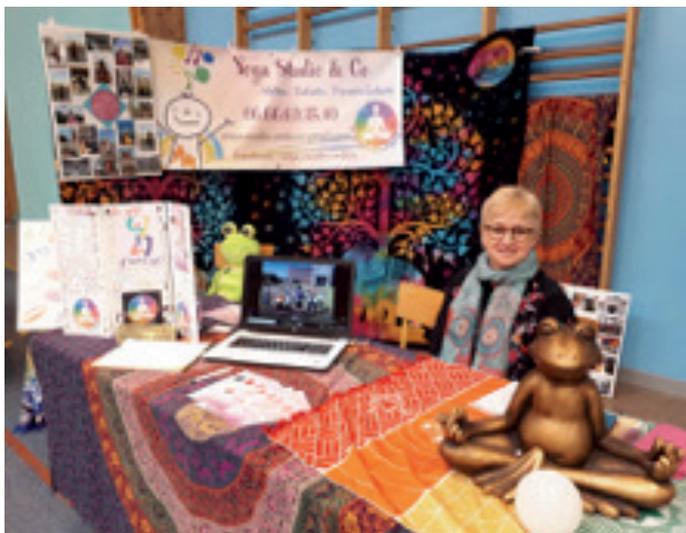
Antenne Zik et la recette du bien être

Le week-end du 6 et 7 Avril 2019, s'est déroulé le 1er Salon du Bien-être de Bouvigny-Boyeffles dans la salle Florence Arthaud, organisé par l'association Antenne Zik.

Au rendez-vous 21 professionnels du Bien-être : hypno thérapeute, diététicienne, naturopathe, sophrologue, Reiki, Access Bar, réflexologue plantaire, esthéticienne, Yoga, centre minceur, litho thérapie et produits de tous les

jours 100% naturels. Au niveau restauration vous pouviez déguster de la soupe maison, des tartes paysannes et végétarienne, ainsi que des muffins végétariens, le tout préparé par les bénévoles de l'association.

Ce fût un week-end Bien-être à tous les niveaux pour les petits et les grands et tout ça dans la bonne humeur. Prochaine édition l'année prochaine.



Une fin de saison en apothéose pour le tennis club

Comme chaque année, le tennis club a regroupé ses adhérents lors du week-end des finales du tournoi interne du vendredi 17 mai au dimanche 19 mai.

Au programme, bonne humeur, partage et matchs à rebondissements avec comme point culminant du week-end la grande finale homme remportée par le président du club Jérémy Delengaigne face à Gaëtan Guchez sur le score de 6-1 2-6 6-1.

Le tennis club tient à remercier l'investissement massif de ses bénévoles tout au long du tournoi, ainsi que les différentes associations de la ville : football, musique, amicale laïque qui ont, par leur présence ce week-end, montré leur solidarité dans ce challenge que repré-

sente la gestion de la vie associative.

Le club tenait également à remercier la mairie qui par son soutien constant, nous permet d'organiser ces différents événements qui font vivre le club.

Au rayon des nouveautés, le club propose dès à présent un pass été permettant aux personnes désirant découvrir le tennis ou tout simplement jouer entre amis d'accéder aux terrains du club (intérieur et extérieur) sur une période de 3 mois à partir de l'adhésion.

Pour toute information, veuillez contacter le 0613574197. Vous pouvez également nous envoyer un message sur la page Facebook du club.



Animations de Pâques avec l'amicale laïque

Cette année encore, ce sont 40 enfants en moyenne qui ont participé dans la joie et la bonne humeur aux activités proposées par l'amicale.

Au programme sorties au cinéma Pathé de Liévin, à l'acro branches de Raisme, au zoo de Maubeuge, à Nausicaa à Boulogne, aux étangs de Clairmarais où les enfants ont pu découvrir la réserve naturelle et pour finir le parc de Bagatelle.

Les enfants comme les parents ont été très satisfaits de ce séjour.

Un grand merci aux bénévoles qui nous ont aidés pour l'encadrement et un grand merci à la commune pour son aide.

Rendez-vous pour pâques 2020 avec un programme toujours aussi sympa.

Le président de l'amicale



JE VOUS PROPOSE MES SERVICES POUR
LES PETITS TRAVAUX DE VOTRE MAISON
ET L'ENTRETIEN DE VOTRE JARDIN

HELENE.BRUNOMARCO@FREE.FR

62172 Bouvigny - Boyeffles

siret: 850 175 126 00018



14/07/2019.



Bouvigny - Boyeffles

Organisé par la municipalité et les Associations Locales

16h00: Début des festivités et animations:

- Structure Gonflables*
- Stand de tir à la carabine*
- Vélos Excentriques*
- Jeux d'estaminet*
- Lâcher de pigeons*
- Dégustation de Cocktails*
- Barbe à Papa*

17h00: Danse du centre

17h45: T'obazco Wild Band en concert

19h00: Bandabouv' en concert

22h00 Bal Populaire et restauration

Autour du feu de bois

22h45 Retraite aux Flambeaux

23h00 **Feu D'artifice**

Buvette et restauration pendant toute la durée des festivités.

(l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération)